

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE RIVIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le quatre mars à 18h30, le Conseil Municipal de Rivières s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Christophe HERIN, Maire.

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, CAILHOL Thierry, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance précédente, soit du 21 janvier 2026.

2026/005 – Délibération : Approbation CLECT 2026

L'évaluation des charges transférées résultant de l'adoption de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), d'un transfert de compétences, d'une modification de l'intérêt communautaire ou d'une modification du périmètre communautaire est une mission qui incombe à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) conformément à l'article 1609 *nonies* C du Code Général des Impôts. La CLECT a travaillé sur la restitution de la compétence « contribution au SDIS » aux communes membres à partir du 1er janvier 2026. La restitution de cette compétence aux communes membres a été actée par modification des statuts de la Communauté d'Agglomération, approuvée par délibérations concordantes du Conseil de Communauté et de la majorité des communes membres et par arrêté préfectoral du 22 octobre 2025. Le rapport de la CLECT identifie les évaluations et les propositions de corrections des AC au titre des dispositions de droit commun et en dérogation de ces mêmes dispositions conformément au Code Général des Impôts. L'intégration des motifs de révision selon la procédure de droit commun, comme indiqué au rapport de la CLECT ci-annexé, porte le niveau des attributions de compensation à verser par l'agglomération aux communes à 7 973 755 € pour 2026. Le montant détaillé par commune est présenté dans le rapport joint en annexe.

Le Conseil Municipal,

Oùï cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le IV et le 1° bis du V de l'article 1609 *nonies* C du Code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 relatif à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet,

Vu la délibération du 13 août 2021 portant composition de la Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 26 janvier 2026, approuvé en séance,

Vu la délibération n° 21_202 du Conseil de Communauté du 9 février 2026 approuvant la révision des attributions de compensation 2026 selon la procédure de droit commun,

- **PREND ACTE** du rapport de la CLECT en date du 26 janvier 2026 tel qu'annexé,

- **APPROUVE** l'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2026 pour un montant de 7 973 755 € correspondant à des attributions telles qu'elles ressortaient du droit commun,

Et, pour la commune de RIVIERES, un montant définitif d'attribution de compensation à percevoir de la communauté d'agglomération de 119 838 €.

Adopté à l'Unanimité.

2026/006 – Délibération : Convention DECI

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération n° 049/2025 du 15/10/2025 dans laquelle l'Assemblée le chargeait de préparer avec le Président la convention de coopération dans le domaine de la DECI afin d'assurer dans les meilleures conditions la continuité du service de DECI. Ladite convention est présentée aux élus qui sont invités à se prononcer sur son contenu et son annexe précisant les lieux des 16 PEI communaux (points d'Eau Incendie).

Pour rappel, il s'agit d'un dispositif permanent conçu pour fournir rapidement de l'eau aux services de secours lors de la lutte contre les incendies.

Adopté à l'Unanimité.

2026/007 – Délibération : Acquisition parcelle « Le Garric »

Le propriétaire de la parcelle A1003 sise au lieu dit « Le Garric » (le long de la Route d'Aiguelèze), propose depuis plusieurs années de vendre à la commune de Rivières ladite parcelle non viabilisée, celle-ci n'étant pas constructible. En effet, le résultat de l'enquête publique de la révision du PLU confirme ceci.

Les Elus refusent la proposition du Maire relative à une acquisition à hauteur de 3€ ou 5€ le m2 et proposent une acquisition à 1€ le m2.

Les élus donnent pouvoir au Maire :

- de proposer au vendeur l'acquisition de la parcelle en question et de la partie de l'indivis à hauteur de 1€ le m2
- de signer tous documents relatifs à ce dossier (les frais de Notaire étant à la charge de l'acquéreur)

Un courrier va être fait en ce sens au propriétaire.

Adopté à l'Unanimité.

2026/008 – Délibération : Emprunt – Opération « Construction cabinet médical / Logements / Rénovation mairie »

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de souscrire à un nouvel emprunt pour faire face aux dépenses liées aux frais de l'opération en cours « *Construction cabinet médical / Logements / Rénovation mairie* ». Monsieur Guy CHOPO, à cet effet, sera en mesure de présenter dans les semaines à venir l'ensemble des propositions élaborées par divers financeurs. Dans cette attente, la Banque Postale a fait des propositions, le CRCA et l'AFL et la Banque des Territoires devraient prochainement donner suite. Les élus sont invités à se prononcer sur l'accord de principe suivant en vue du budget 2026 :

- Prévision d'une ligne de trésorerie de 1 000 000 d'Euros
- Souscription d'emprunt à hauteur de 500 000 Euros

Etant donné la période électorale, le choix définitif reviendra à la future équipe municipale.

Adopté à l'Unanimité.

2026/009 – Délibération : Avis sur désaffiliation de la Communauté d'Agglomération au CDG 81

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes Gaillac-Graulhet a approuvé par délibération du 19 janvier 2026 sa demande de désaffiliation du CDG81 fait part de sa volonté de se désaffilier du CDG81 à compter du 01/01/2027. Toute demande de retrait d'une collectivité étant soumise à une procédure de consultation des collectivités et établissements publics déjà affiliés, la commune de Rivières doit se prononcer.

Il est rappelé que la communauté d'agglomération était membre « volontaire » et non d'office car elle compte plus de 350 agents. Cette adhésion se justifiait car les pratiques de gestion des ressources humaines héritées des trois anciennes intercommunalités étaient hétérogènes. L'agglomération a structuré progressivement sa DRH pour couvrir les besoins de gestion de ses 850 agents, à l'instar d'autres collectivités du Tarn comptant plus de 350 agents.

a adhéré au CDG81 alors que celle-ci ne comptait que 350 agents. Aujourd'hui, elle en compte plus de 850 et possède son propre service RH. Cette adhésion faisant doublon, le besoin d'adhésion au CDG n'existe plus. La communauté d'agglomération souhaite donc se désaffilier, par souci d'économie.

C'est après une longue réflexion de plus de 10 mois et de nombreux plusieurs échanges entre les deux structures, que cette décision a été prise. Il est à noter qu'une collaboration restera toutefois en vigueur entre elles sur certaines prestations.

Il est proposé aux Elus de la commune de Rivières de soutenir la position de la communauté d'agglomération au vu de l'évaluation des pertes de recettes et des charges supplémentaires qu'elle subit (hausse des cotisations retraite de 3 points, perte de fiscalité et de dotations, suppression du Fonds de soutien aux activités périscolaires...).

Où l'exposé du Maire, les Elus sont invités à donner leur avis quant à cette désaffiliation :

- Un avis FAVORABLE est prononcé

Adopté à l'Unanimité.

Questions diverses

Prestations d'assurances « Construction du cabinet médical + 3 logements et rénovation de la mairie »

Monsieur le Maire expose l'information lui étant parvenue récemment de la part de AUDEO : l'obligation pour un maître d'ouvrage public de souscrire à une assurance « dommages-ouvrage ».

Les frais s'élevant à environ 14 000€, des renseignements vont être pris sur la réelle obligation de souscription. Dans l'affirmative, ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Dans cette attente, la proposition retenue est de couvrir en « dommages-ouvrage » uniquement le cabinet médical et les logements.

Eclairage public – Rue de Martrou

Suite à des travaux, l'entreprise chargée de l'électrification rurale a déconnecté et enlevé le réseau d'éclairage public dans le cadre d'une affaire de dissimulation de réseaux. Une mauvaise coordination a fait que le nouveau réseau d'éclairage public n'a pas été posé dans les tranchées déjà réalisées et rebouchées. Une nouvelle tranchée est nécessaire pour réalimenter ce candélabre en l'état actuel. De ce fait, une solution alternative est proposée puis validée : l'installation d'un luminaire solaire.

Travaux d'aménagement cœur de Bourg

Les travaux ont pu débuter malgré les intempéries. La zone de chantier est respectée, pas de problème particulier à signaler. Les entreprises, les Elus et les équipes de la mairie sont conviés à un petit déjeuner festif mardi 10/03 à 9h00 sur les lieux du chantier.

INSEE

Comme précisé sur le procès-verbal du mois de janvier, l'estimation de l'INSEE au 1^{er} janvier 2026, fait apparaître la population totale riviéroise à hauteur de 1 087 habitants. Pour rappel, la population riviéroise au 1^{er} janvier 2025 comptait 1093 habitants contre 1100 au 1^{er} janvier 2024.

Les premiers résultats du recensement de la population 2026 (qui deviendront définitifs et officiels en août), font apparaître environ 1 100 habitants (soit un gain d'une vingtaine d'habitants).

Les agents recenseurs et les foyers ayant répondu à cette enquête sont vivement remerciés.

Il est à noter que seuls 4 foyers (sur environ 630) n'ont pas souhaité donner suite malgré l'obligation qui leur incombait et les relances faites.

Affaire « Contentieux »

Pour rappel, depuis plusieurs années, la commune suit un sujet de contentieux avec les propriétaires de 2 lotissements, dont l'achèvement des travaux n'a jamais été déclaré et pour lesquels les travaux de voirie incombent de ce fait aux riverains. L'Avocat de la commune précise dans son mail du 24/02/2026 que la conclusion du Tribunal Judiciaire de Castres est de débouter la commune de toutes ses demandes.

Les Elus sont invités à rédiger un courrier de désistement d'instance et d'action dans l'affaire engagée contre la BPO devant le Tribunal judiciaire de CASTRES aux fins d'actionner la garantie bancaire d'achèvement des travaux des deux lotissements rue du grand Pavois.

La suite de ce dossier se poursuivra avec l'équipe municipale à venir.

Fin de mandat

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de la dernière séance de conseil municipal du mandat 2020-2026.

Il remercie chaleureusement chaque membre constituant l'équipe, estimant que leur mission a été pleinement remplie avec un début un peu compliqué dans les conditions de la situation pandémique.

Cependant, de nombreux projets ont pu se terminer ou, pour d'autres voir le jour, notamment au cœur du Bourg.

Un moment convivial clôture la présente séance.

Un Adjoint a tenu à adresser oralement aux élus, un discours de fin de mandat.

L'ensemble des agents a également adressé un courrier à l'attention des élus, à l'occasion de cette fin de mandat.

De façon exceptionnelle, il est décidé d'annexer ces deux écrits au présent Procès-Verbal de séance.

Monsieur le Maire, Mes chères et Chers collègues,

Ce moment que nous partageons aujourd'hui est un moment particulier, chargé d'émotion, de respect et de reconnaissance. Il marque la fin d'un engagement officiel de dix-huit années au service de la commune de RIVIERES, en tant que conseiller municipal d'opposition constructive dans un premier mandat, puis premier adjoint au Maire, dans les deux derniers mandats ainsi que conseiller communautaire suppléant en deuxième mandat. Non sans un certain regret car ces dix-huit années se sont bien vite passées mais elles m'ont permis de mettre en pratique le verbe « servir ». Ce mandat local, le plus humble de notre démocratie, est aussi le plus utile en ce qu'il prend en compte l'intérêt général parfois immédiat de nos concitoyens qui attendent des solutions à leurs problèmes et à leurs besoins et demandent des réponses rapides, même si elles sont parfois impopulaires. Nous avons ensemble des valeurs communes : le partage, la prise de responsabilité et le bien commun, en somme « l'intérêt général ». Plusieurs mots caractérisent ces mandats successifs : Engagement, investissement, travail, responsabilité, expérience, loyauté, service public, détermination, et parfois inquiétude.

Retraité disposant de temps libre, je suis venu chaque jour avec plaisir en mairie. J'ai assisté aux multiples réunions, commissions d'agglomération, commissions municipales, prélude au travail des divers dossiers, projet cœur de bourg en cours de réalisation, voirie, assainissement, ordre public... Gestion des techniques et travaux divers. Ce travail ne peut être effectué sans enthousiasme, élément indispensable à la réussite de la mission qui fait largement oublier l'amertume des inévitables difficultés. J'ai beaucoup appris au cours de ces 18 années de vie « politique » sur les collectivités, sur les autres et sur moi-même. J'ai souvent été surpris, parfois déçu et agacé, mais toujours confiant et déterminé. Mais je n'ai jamais rien regretté parce que cette expérience fut passionnante et d'une incroyable richesse. L'engagement d'un élu doit être total. On n'en prend pas forcément la mesure lorsqu'on s'engage dans cette voie. Dans les petites communes plus qu'ailleurs peut être, Adjoint au Maire donc dans l'exécutif, c'est être disponible tout le temps et pour tout : tempête, arbre tombé, chien qui vagabonde, crise sanitaire et autres désordres qu'il est nécessaire de résoudre. Au cœur de la gestion de la commune, au quotidien l'humain et toujours présent : les habitants, les agents publics et les élus. Un trio interdépendant sans qui le service public n'existerait pas. A la réflexion, c'est bien l'humain qui a guidé et motivé mon long engagement dans la vie publique.

Je ne peux évidemment pas terminer ce dernier mandat sans adresser mes chaleureux et sincères remerciements à Monsieur HERIN Christophe et à l'ensemble des élus du conseil municipal qui ont siégé à mes côtés tout au long de ses trois mandats : Merci, Monsieur le Maire de nous avoir laissé la plupart du temps, la possibilité de nous exprimer comme nous le souhaitions, Merci pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de notre collaboration, Merci pour ces moments de partage, Merci pour toutes ces années passées ensemble, Merci pour votre bienveillance, votre soutien et vos conseils. Merci à l'ensemble des fonctionnaires qui ont tous œuvré avec professionnalisme et un sens réel du service public. Un Merci particulier à nos deux secrétaires Carole et Nathalie, pour le travail accompli, leur compétence et leur bienveillance. Je souhaite bon courage à celles et ceux qui restent dans le prochain mandat, et longue vie à celles et ceux qui s'arrêteront avec celui-ci. Vous l'aurez compris ce n'est pas sans émotion que je mets fin à cet engagement, je pars la conscience en paix, avec la conviction, humble et modeste, d'avoir contribué avec vous à l'évolution favorable de notre commune. J'ai apprécié de travailler avec vous et j'ai beaucoup appris à vos côtés. Je garderai un excellent souvenir de toutes les personnes avec qui j'ai pu collaborer et échanger, je citerai Cyril Manen sur la gestion assainissement et voirie, et je vous souhaite sincèrement le meilleur pour la suite, courage et réussite à la nouvelle équipe pour les six années à venir.

Vous le savez, je vais quitter Rivières en fin d'année, mais ne manquerais pas de vous revoir, soit sur les animations estivales d'Aiguelèze ou sur Rivières où nous laissons de nombreux amis.

Jean-Claude MAUREL.

Chères Elues, Chers Elus,

Voilà, dans quelques jours votre mission sera terminée.

On voulait tous, nous les agents, vous écrire ce petit mot.

Une mission de 6 ans pour certains, de 12 ans pour d'autres ou même de 18 ans pour les plus « anciens ». Durant toutes ces années il a fallu apprendre à se connaître, pour certaines d'entre nous, vous étiez tous des « nouveaux », pour d'autres c'est nous qui étions les « nouveaux ». Dans les deux cas, faire face à l'inconnu n'est pas toujours évident.

Mais c'est beau de voir que durant toutes ces années, notre collaboration a fonctionné sans encombre, que nous avons pu avancer, chacun à notre façon et participer ainsi dans l'évolution de la commune... mais toujours ensemble. Trois équipes qui se regroupent en fait en une seule.

Merci pour votre confiance.

Félicitations pour votre mission accomplie.

Et bonne continuation.

Steven, Francis, Mathieu

Chloë, Nathalie, Carole

Fin de la séance : 19h50.

Les délibérations du Conseil Municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

**Le Secrétaire de séance,
Daniel DON.**

**Le Maire,
Christophe HERIN.**